

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 novembre 2023

MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES MÉGA-BASSINES - (N° 1766)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 48 (Rect)

présenté par
Mme Guetté

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« Les autorisations de construction et d’exploitation de méga-bassines délivrées dans les sept années précédant la promulgation de la présente loi sont suspendues durant la durée du moratoire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre le moratoire aux autorisations de construction et d'exploitation de méga-bassines délivrées dans les sept ans avant la promulgation de la cette loi.